

Nouveau régime forestier

Le ministre des Ressources naturelles, Claude Béchar, admet que son plan visant à faire face à la crise forestière, rendu public il y a deux mois, crée de l'incertitude dans les milieux bancaires. Les forestières avaient d'ailleurs dénoncé l'instabilité qui pourrait être créée par ce plan.

C'est pourquoi le ministre Béchar souhaite déposer d'ici la fin de la session parlementaire, en juin, un projet de loi pour préciser ses intentions. Claude Béchar promet d'agir vite pour tenir des consultations sur un projet de loi dès l'automne, afin de jeter les bases d'un nouveau régime forestier avant la fin de l'année.

« C'est clair que lorsqu'il y a un régime qu'on remet en question, qu'on veut ramener autrement, il y a beaucoup de gens qui se posent des questions. Il y a beaucoup de gens chez qui ça amène de l'incertitude », dit M. Béchar.

Le livre vert sur les forêts

Le gouvernement Charest souhaite revoir sa gestion des forêts au Québec. Parmi les propositions pour mettre à jour le régime forestier, en place depuis environ 25 ans, le gouvernement propose un nouveau zonage du territoire en plus d'une décentralisation vers les régions.

Québec propose d'abolir les contrats d'approvisionnement et d'aménagement avec les entreprises forestières (CAAF) qui étaient en place depuis 1986. Selon le régime actuel, un volume de forêt à exploiter est attribué à une entreprise forestière. Si la réforme proposée est adoptée, cette attribution serait remplacée par un droit d'achat ou « droit de premier preneur ». L'entreprise conserverait ainsi 75 % de cette quantité à exploiter, mais devrait céder le reste, soit le quart, à ce que l'on peut qualifier de bourse du bois. Ainsi, le quart de la forêt serait mise aux enchères. Celles-ci détermineraient le prix du bois au Québec. (Radio-Canada)

Mariculture québécoise - Préludes encourageants

Les mariculteurs du Québec souhaitent hausser leur production annuelle à 2000 tonnes d'ici 2011.

Après plusieurs années d'implantation et d'expérimentation, la mariculture québécoise souhaite mettre le cap sur la croissance et la mise en marché.

La mariculture québécoise est une toute jeune industrie, dont les premières expériences datent de 15 ans à peine, qui emploie seulement 130 travailleurs. Avec une production annuelle de 215 tonnes pour une valeur marchande de 2 millions de dollars, le Québec est un bien petit joueur dans cette industrie si on le compare notamment à l'Île-du-Prince-Édouard.

Julie Roy du Regroupement des mariculteurs du Québec l'admet, les défis sont de taille pour les 19 mariculteurs de la Gaspésie, de la Côte-Nord et des îles de la Madeleine. « C'est une industrie qui est en démarrage. On fait face à plusieurs défis, plusieurs verrous technologiques, financiers, géographiques, mais c'est une industrie qui progresse », souligne Mme Roy.

Différents obstacles

Élevage de moules

Ainsi, après plusieurs échecs, les entreprises québécoises ont appris à s'ajuster et à mieux contrôler leurs techniques d'élevage.

Les technologies importées d'ailleurs n'étaient pas toujours compatibles avec les exigences de la production sur les côtes du Saint-Laurent. Les producteurs ont dû les adapter. Selon Stéphane Morissette de Moules Carleton, c'est maintenant chose faite. On contrôle vraiment bien notre production, assure-t-il.

Les mariculteurs doivent aussi se familiariser avec la mise en marché.

Les producteurs de moules, entre autres, doivent se démarquer par des plans de commercialisation bien orchestrés pour concurrencer les moules cultivées dans les provinces maritimes. Certains estiment que cela pourrait prendre de 20 à 40 ans avant que l'industrie puisse s'ancrer dans le milieu.

D'autres producteurs ont déjà commencé à travailler pour différencier leurs produits. C'est le cas de Jean Côté de Pecnord à Blanc-Sablon: « On a été innovateurs. On est arrivés avec le pétoncle vivant dans sa coquille. L'an dernier, on a encore innové avec un autre produit, en demi-pétoncle, qu'on appelle le céviche de pétoncle.

La synergie entre les producteurs est aussi difficile à mettre en place. Les producteurs sont peu nombreux et répartis sur des milliers de kilomètres de côtes.

Michel Fournier, qui s'est lancé dans la culture de moules aux îles de la Madeleine, il y a plus de 20 ans, estime que c'est aussi un obstacle au développement de l'industrie. « On est morcelés, on est quelques-uns aux îles de la Madeleine, quelques-uns en Gaspésie, quelques-uns sur la Côte-Nord. C'est très difficile de bâtir une industrie quand on est éparpillés comme ça », déplore-t-il.

C'est d'ailleurs pour améliorer leur collaboration que les producteurs étaient au 6e rendez-vous de l'industrie maricole qui se déroulait cette semaine à Québec. L'événement a attiré quelque 150 personnes. Les producteurs en ont aussi profité pour adopter un plan de développement pour les trois prochaines années. (Radio-Canada)

Pêcheurs semi-hauturiers - Les manifestations se poursuivent

Les manifestations des pêcheurs semi-hauturiers se poursuivent à Rivière-au-Renard. Les morutiers bloquent l'accès au quai de Rivière-au-Renard depuis mercredi ce qui perturbe les débarquements de crevettes.

Les pêcheurs semi-hauturiers protestent contre la diminution de 100 000 livres par bateau, soit 30 % de leurs quotas de pêche à la crevette. Pour ces marins, la perte de ces allocations correspond à d'importantes baisses de revenus.

Après avoir manifesté devant les bureaux de Pêches et Océans Canada, mardi, à Gaspé, les pêcheurs ont bloqué mercredi matin l'accès au quai des crevettiers avec leurs véhicules.

Le porte-parole des manifestants, Réginald Cotton, a indiqué qu'ils resteront sur place tant qu'Ottawa ne répondra pas favorablement à leurs demandes.

Pêcheurs de crevette et les propriétaires d'usines étaient toutefois en discussion en fin de journée, mercredi. Sans approvisionnement, les usines de transformation de la crevette du Grand Gaspé pourraient devoir cesser leur production.

Bien que sympathiques à la cause des pêcheurs, les propriétaires d'usines entendaient demander une injonction pour libérer le quai. Les pêcheurs ont toutefois fait preuve d'ouverture.

Après deux heures de discussion, les pêcheurs de poisson de fond en sont arrivés à une entente avec Marinard de Rivière-au-Renard et Crevettes du Nord de L'Anse-au-Griffon, deux transformateurs touchés par leur occupation. Quelque 300 000 livres de crevettes déjà arrivées à l'usine risquaient d'être perdues.

Les crevettes seront transformées au cours des prochains jours. Une partie des crevettes sera aussi transférée à l'usine de L'Anse-au-Griffon. Les crevettes, qui sont sur la glace dans les bateaux en attendant d'être débarquées, peuvent encore se conserver.

Le porte-parole des manifestants, Réginald Cotton, rappelle que les pêcheurs veulent être entendus par Ottawa, mais ne souhaitent pas pénaliser les gens de leur communauté. « Surtout, les producteurs, parce qu'ils ont des problèmes eux autres aussi », ajoute-t-il.

De leur côté, les transformateurs et les crevettiers se sentent coincés par l'occupation du quai, mais comprennent très bien les revendications des morutiers.

Allocations de survie

Depuis le premier moratoire sur la pêche à la morue, en 1993, les pêcheurs de poisson de fond ont pu conserver leur bateau grâce à des allocations temporaires.

Les pêcheurs ont manifesté mardi devant les bureaux de Pêches et Océans Canada à Gaspé.

Certains, aux prises avec d'importantes difficultés financières, parlent même de faillite.

Président de l'Association des pêcheurs de la MRC Pabok (MRC Rocher-Percé), Gilles Albert précise que la décision touche plusieurs entreprises de pêche. « Il y a des décisions qui ont été prises à Ottawa par des gens qui ne connaissaient pas notre situation. C'est la fin pour nous, et on n'acceptera pas de crever et de se faire sortir de la pêche de cette manière », lance M. Albert. Le maintien de 18 embarcations et d'une centaine d'emplois dépend des quotas temporaires.

Les pêcheurs exigent qu'Ottawa réponde rapidement à leur demande. Ils ont obtenu l'appui du ministre québécois des Pêcheries, Laurent Lessard.

Le député de la circonscription Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à la Chambre des communes, Raynald Blais, est aussi intervenu. Il demande au ministre des Pêches et des Océans, Loyola Hearn, d'agir rapidement.

Le député rappelle que la situation des morutiers est précaire, et ce, depuis plusieurs années sans que le ministre réponde à leurs revendications.

À long terme, les pêcheurs souhaitent également recevoir des quotas permanents, comme ceux offerts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. (Radio-Canada)

Évincé...

Steeve Leblanc de New Richmond ne pourra pas devenir président du Conseil permanent de la jeunesse comme il le souhaitait.

Le nom de l'ex-président de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec n'apparaît pas sur la liste des 15 jeunes choisis pour former le septième Conseil permanent de la jeunesse.

D'ailleurs, la candidature de Steeve Leblanc avait soulevé des remous. En mars, le jeune homme de New Richmond s'est retrouvé au coeur d'une controverse. Une source anonyme qui prétendait travailler dans un cabinet ministériel a écrit au journal Le Soleil pour dénoncer la nomination imminente de Steeve Leblanc à la tête du Conseil permanent de la jeunesse.

Selon lui, cette nomination devait être le résultat de tractations entre le Parti Libéral et le Parti Québécois. En fait, selon ce que prétendait la source, en laissant Steeve Leblanc accéder à la présidence du Conseil, le Parti Québécois aurait obtenu l'assurance que 5 des siens obtiendraient un siège à ce même Conseil.

Le principal intéressé avait alors dit craindre que cette controverse ne brûle ses chances d'accéder au poste qu'il convoitait. Il assurait que cette histoire était une invention de toute pièce. Steeve Leblanc disait travailler depuis 3 mois à récolter l'appui d'organismes renommés pour avoir des allégeances diverses. Visiblement, cette ardeur n'aura pas été suffisante.

Ironiquement, son opposant connu pendant la course, un autre Libéral, Jean-François Lalonde n'apparaît pas non plus sur la liste des jeunes choisis par les membres du Conseil sortant.

Peu de jeunes résidant dans les régions éloignées des grands centres ont accédé à un siège sur le nouveau Conseil permanent de la jeunesse. C'est le cas seulement d'un homme de Val-d'Or et d'une femme de Baie-Comeau. (CIEU-FM)

Budget de 67 M\$

Le ministre de Développement économique Canada a dévoilé le premier volet de son plan stratégique pour 2008-2011, accompagné d'un budget de 67 millions de dollars.

Le plan est basé sur deux grands thèmes, soit les équipements collectifs économiques et les projets touristiques moteurs.

Dans un premier temps, les équipements économiques permettent par exemple à une municipalité d'allonger un tronçon ferroviaire ou d'agrandir un quai. Une nouveauté dans ce programme est l'accès au service à large bande en régions. Le titulaire de Développement économique Canada, Jean-Pierre Blackburn :

La seconde composante du plan, soit les projets touristiques moteurs, se divise aussi en deux parties. La première a trait au développement des croisières sur le Saint-Laurent.

L'autre aspect couvre le développement d'attractions touristiques d'envergure qui pourraient avoir un effet moteur sur l'économie d'une région.

Le montant de 67 millions sur trois ans provient de l'enveloppe annuelle globale de 200 millions de dollars, pour le Québec. (CIEU-FM)

Début de la pêche aux homards retardé à Canne-de-Roches

Ils blâment l'homme d'affaires Gilles Jean qui a intenté une poursuite contre la municipalité, le ministère de l'Environnement et les pêcheurs pour des problèmes d'érosion sur sa propriété, voisine de la plage utilisée par les homardiens. Une démarche judiciaire qui expliquerait que les quais ne sont toujours pas à l'eau, 2 jours avant le début de la saison.

Le début de la pêche au homard est prévu pour samedi. Mais à Canne-de-Roches, pas de quais flottants à l'eau, ni de chenal pour que les bateaux partent en mer. Un retard que les pêcheurs expliquent par les démarches judiciaires intentées par l'homme d'affaires bien connu Gilles Jean, qui a une propriété tout près de la plage, une plage qui appartient toutefois à la ville de Percé.

" On est arrivé ici avant lui. Ça fait longtemps qu'on pêche ici. Ça fait 50 ans qu'il y a des pêcheurs ici et il n'était pas ici avant et on n'avait pas de trouble de même. Depuis qu'il est arrivé, on a du trouble, " affirme un pêcheur de homard de Canne-de-Roches, Valère Daraïche.

Les pêcheurs croient que c'est pour cette raison que le ministère de l'Environnement leur a demandé cette année non pas un, mais 3 permis pour faire leurs travaux. Une explication rejetée par le maire de Percé.

" Les informations que j'ai, c'est qu'il n'y a pas de changement de cap, c'est simplement que la demande de cette année est différente de la demande de l'an dernier. L'an dernier, il n'y avait pas de demande d'accès pour sortir le gravier. Cette année, il y en a une, alors c'est un permis supplémentaire (...) Que le ministère de l'Environnement soient un peu plus pointilleux, c'est compréhensible quand on a une poursuite qui nous pend au-dessus comme une épée de Damoclès, mais l'information que j'ai du ministère, ce n'est pas ça qui fait qu'il y a des permis supplémentaires en demande, " indique le maire de Percé, Georges Mamelonet.

Si les pêcheurs de homard de Canne-de-Roches doivent retarder le début de la saison d'une semaine, ils évaluent les pertes à 15 mille dollars.

" Ça nous coûte environ 20 mille dollars de travaux par année pour pouvoir mettre les quais à l'eau, une somme qu'on sépare entre les capitaines de bateau. Mais là ça n'a plus de sens, on ne peut plus faire notre métier, " déplore Suzanne Bond, pêcheuse de homard.

Mercredi en fin de journée, il a été impossible de joindre Gilles Jean pour connaître ses intentions. Les pêcheurs disent attendre maintenant des explications de la ville de Percé.

Du côté du ministère de l'Environnement, on refuse de commenter le dossier, expliquant seulement que les autorisations demandées par les pêcheurs sont actuellement en traitement.
(CHAU-TVA)

La FQM craint pour la couverture de l'information en région

Québec, le 24 avril 2008 - La décision du nouveau propriétaire de TQS, Remstar, de fermer ses salles de nouvelles à Montréal, à Québec, à Sherbrooke, à Trois-Rivières et à Jonquière est accueillie avec une vive déception par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui y voit un danger pour la pluralité et la qualité de l'information en région.

Aux yeux du président de la FQM, M. Bernard Généreux, cette nouvelle est de très mauvais augure pour la couverture de l'information partout au Québec. « Les régions du Québec ont déjà de la difficulté à se faire entendre dans le contexte actuel où l'on compte trois grands médias

télévisés. Qu'est-ce que ce sera lorsqu'il y aura un joueur en moins? », s'est-il interrogé, en ajoutant que TQS avait justement fait de l'information régionale sa marque de commerce.

M. Généreux fait également valoir que le fait de réduire la diversité des voix en information n'est pas sans risques pour l'exercice démocratique, et ce, à la fois sur le plan local, régional et national. C'est d'ailleurs ce qui l'amène à demander aux autorités concernées au gouvernement fédéral d'intervenir sans tarder afin de s'assurer du respect des règles auxquelles une station généraliste comme TQS doit se conformer en matière d'information.

Notons que la qualité de l'information en région est un important sujet de préoccupation pour la FQM qui a d'ailleurs déjà prévu participer à la tournée de consultation que tient actuellement le Conseil de presse sur ce sujet.

La Fédération Québécoise des Municipalités a pour mandat d'informer, de soutenir et de conseiller les municipalités dans leurs rôles et leurs responsabilités. Elle représente 920 municipalités de même que la presque totalité des MRC. La FQM, dont le rayonnement s'étend à plus de 85 % du territoire habité québécois, s'appuie sur une force de 7000 élus.

Pour information:

Dany Rousseau

Directeur des communications

Fédération Québécoise des Municipalités

Tél. : 418 651-3343

Cell. : 418 955-7001

Sans frais 1 866 951-3343